



## UNE MESURE INSENSÉE ET TOTALEMENT INUTILE

### **LES CHARGEURS SOUS AUTORISATION DE DÉTENTION en BELGIQUE**

Prétextant la « lutte contre le terrorisme », le ministère de la Justice propose la mise sous autorisation de détention de tous les chargeurs d'armes à feu (*proposition de modification de la loi sur les armes doc 54 2709/001 du 20 octobre 2017*)

Cette mesure totalement insensée et inutile touche des dizaines de milliers de citoyens honorables, comme :

- TOUS les détenteurs d'armes qui possèdent d'autres chargeurs que ceux pour lesquels ils possèdent des armes, et donc des autorisations de détention (chasseurs, tireurs sportif ou récréatifs...)
- TOUS les détenteurs d'armes neutralisées d'avant le 8 avril 2016 (dont les chargeurs ne sont donc pas neutralisés ni soudés à la carcasse de l'arme).
- TOUTES les personnes qui font de la reconstitution de la première et la deuxième guerre mondiale
- TOUTES les personnes qui possèdent encore des chargeurs de la première et la deuxième guerre mondiale, stockés dans un grenier ou une cave, sans s'en souvenir.

qui devront demander une autorisation de détention (100 euros) ou un agrément (200 euros + 150 euros pour un registre) ou qui devront faire neutraliser ces chargeurs (perte de valeur pour les chargeurs rares) ou bien les faire détruire.

L'Europe, n'a pas prévu ce type de mesure dans la nouvelle directive, puisqu'elle n'y voyait aucune utilité.

Les chargeurs sont et resteront en vente libre dans plusieurs pays Européens peu enclins à se ridiculiser, ce qui évidemment vide cette mesure belge de tout sens, si par hasard elle en avait eu un.

On se souviendra que dans le genre inutile et ridicule, la Belgique n'en est pas à son premier ballon d'essai. En effet, après l'attentat de la place Saint Lambert à Liège, commis avec explosifs et armes prohibées par un repris de justice connu, une disposition légale a été prise en vue de supprimer les armes de panoplie de la liste des armes en vente libre !

Ceci n'a évidemment pas aidé à éviter les différents attentats terroristes qui ont endeuillé par après le pays.

Le ridicule ne tue pas, c'est bien connu.

Les terroristes et hors la loi avec leurs bombes, véhicules, couteaux et autres armes tuent, ils tuent très efficacement, dans les rues, sur les places, dans les aéroports, dans les musées, dans les métros, ils tuent des innocents sans défense et qui donc devraient être protégés.



Des questions se poseront quand on appliquera cette mesure inutile, quand la police passera son temps à rédiger des autorisations pour chargeur, passera son temps à rédiger des permissions de destruction pour chargeur, passera son temps à rédiger des permissions de neutralisation pour chargeur, passera son temps à rechercher des « chargeurs qui n'ont pas d'arme autorisée » : qui donc se chargera du renseignement ? Qui donc se chargera de pénétrer et de neutraliser les réseaux terroristes ? Qui donc protégera ces citoyens sans défense ?

Nous sommes tous conscients que les terroristes qui ont réussi leur coup étaient tous, sans exception, déjà connus pour leurs activités extrémistes par les services de police et que si des attentats n'ont pu être évités c'est souvent parce qu'il y a un manque de suivi des dossiers par manque de moyens suffisants pour le faire.

Que penser alors d'une telle mesure qui ne sert à rien sauf à affaiblir plus encore la capacité du pays à se défendre contre la menace terroriste ?

Faudra-t-il de nouveaux drames pour que l'on prenne conscience du ridicule de ces mesures ?

**Une protestation massive et forte est donc nécessaire auprès des élus pour que de telles mesures insensées et inutiles soient refusées.**

**Il est donc de la plus grande importance que tout le monde envoie une lettre de protestation aux membres de la Commission Justice et du Parlement. Vous pouvez les joindre par courrier électronique ou par courrier normal (voir adresses ci dessous)**

- Commission Justice : <https://www.dekamer.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/comm&language=nl&cfm=/site/wwwcfm/comm/com.cfm?com=9302>
- Du Parlement : <https://www.dekamer.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/depute&language=nl&cfm=/site/wwwcfm/depute/cvlist.cfm>

**Un modèle de texte sous forme docx (qui peut être personnalisé d'avantage) est joint ici: [exemple de lettre \(http://www.unact.be/frmain/pdf/ExempleLettre11-2017.docx\)](http://www.unact.be/frmain/pdf/ExempleLettre11-2017.docx)**

**La discussion du projet de loi au Parlement semble être fixée au 21 novembre 2017, c'est donc le moment de profiter que votre pays est une Démocratie pour faire connaître et faire valoir votre opinion auprès de vos représentants.**

Merci pour votre participation massive

**UNACT**

[Liste des adresses mails des parlementaires](#)

En collaboration avec DAAA <http://daaa-avwl.be/> dans le cadre du **Belgian Weapon Forum**